

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 680

présenté par  
M. Kasbarian

-----

### ARTICLE 34 BIS DA

À l'alinéa 2, après le mot :

« protocole »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 4011-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.